



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Rés
a
Mon
be



23092000

Déposé / Reçu le

07 JUL. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophonie de Bruxelles

Greffe

N° d'entreprise : 414.397.361

Dénomination(en entier) : **Comité Scolaire Providence**(en abrégé) : **COSP**Forme juridique : **Association Sans But Lucratif**Siège : **rue des Déportés 38/40 - 1200 Bruxelles****Objet de l'acte : PV de l'Assemblée Générale du 28 février 2023**

Lieu : Clos Comte de Ferraris, 9 à 1150 Bruxelles.

Présents : Paul Bricteux, Michel Bouvy, Paul Bodart, Soeur Jacinta Gilles, Marcel Carême, Brigitte Cantineau, Marie-Christine Henreaux, Jean-Pierre Degives, Marc François, Jean d'Heygere, Florence Bertrand, Jean de Leu de Cecil, Françoise Geleyn, Michael Leroy, Michaël Pero

Excusés : Bernard Bleus, Dominique Lemenu, Philippe Mawet, Jacqueline Deryck, Soeur Marie-Thérèse Smal, Francis de Warichet, Antoine Waeternans, Brigitte Langlois.

Invitées : Chantal Bollen et Mélanie Van Hool, réviseuses d'entreprise, Anita Georlette (prise de notes)

1. Approbation du rapport du 28 février 2022 : Le rapport est approuvé.

2. Approbation des comptes.

Les comptes de l'année scolaire 2021-2022 sont présentés. Ceux-ci peuvent être consultés au bureau des comptables de la Fédération de l'Olivier.

L'AG arrête les comptes de l'année scolaire de l'année 2021-2022, le 28 février 2023.

Les comptes de résultats sont approuvés et décharge est donnée aux administrateurs et aux réviseuses.

3. Admission et démission :

Florence Bertrand, Dominique Lemenu, Jean d'Heygere, Jean de Leu de Cecil, Francis de Warichet sont nommés administrateur de l'OA.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Bernard Bleus, vice-président et de Monsieur Jean-Pierre Degives, administrateur.

Le Président

Secrétaire du jour,

Paul Bricteux

Georlette Anita

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature